

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Alimentation en eau potable du hameau du Bouchet (Mars) : avenant pour travaux supplémentaires
 2. Développement durable et aménagement de l'espace
 - A. Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés : attribution d'aides
 - B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides
-

Date de la convocation : 3 août 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés : M. Maurice WEISS.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Michel VILLEMAGNE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des ressources humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Alimentation en eau potable du hameau du Bouchet (Mars) : avenant pour travaux supplémentaires

M. Fayard rappelle le marché de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Mars et St Jeure d'Andaure.

Le lot n° 1, Alimentation en eau potable sur la commune de Mars - hameau du Bouchet, attribué à l'entreprise Christian FAURIE TP, doit faire l'objet d'un avenant pour travaux supplémentaires.

M. Fayard explique qu'à l'origine, trois propriétaires avaient refusé le raccordement de leur habitation puis sont finalement revenus sur leur décision, soutenu par la commune de Mars.

Ces travaux correspondent à une plus-value globale de 14 260 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 74 210,00 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 du marché de travaux d'alimentation en eau potable sur les communes de Mars et St Jeure d'Andaure, attribué à l'entreprise Christian FAURIE TP ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2. Développement durable et aménagement de l'espace

M. le Président laisse la parole à Frédéric Picard, Vice-président au développement durable et aménagement de l'espace.

A. Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés : attribution d'aides

Frédéric Picard rappelle la délibération du 11 avril 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet TEPCV « Rénovation énergétique des logements privés ».

Vu l'avis favorable du jury, il propose au Bureau d'approuver les deux fiches jointes en Annexe 1 et d'autoriser M. le Président à notifier les personnes concernées de l'aide qui leur est attribuée.

M. Picard ajoute qu'il s'agit des deux derniers dossiers, puis fait le bilan de l'appel à projet :

- 11 dossiers instruits
- 6 communes représentées
- 431 198 € de travaux engagés par les particuliers, dont 385 550 € pour la rénovation énergétique
- 205 588 € de dépenses éligibles
- 88 159 € de subventions versées par Val'Eyrieux

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans les fiches jointes en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier

chaque personne de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

B. Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides

Toujours dans le cadre du programme TEPCV, M. Picard rappelle l'adoption du règlement de l'appel à projet « aide à la performance énergétique des entreprises Val'Eyrieux ».

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers présentés en Annexe 2 et d'autoriser M. le Président à notifier aux entreprises concernées l'aide qui leur est attribuée.

M. Picard indique qu'il s'agit des derniers dossiers de l'appel à projet, puis il en dresse le bilan:

- 16 entreprises accompagnées
- 401 761 € d'investissements énergétiques réalisées par les entreprises
- 357 805 € de dépenses éligibles
- 122 100 € de subventions versées par Val'Eyrieux

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 2 ; autorise M. le Président à notifier à chaque entreprise l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXE 1

Appel à projet Rénovation énergétique des logements privés



Fiche projet

AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

Número de dossier	10	Nom / prénom	GARDE et BERTRAND	Romain et Sandrine
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	34 008,00 €
Date de signature de la convention plateforme	10/06/2018	Date d'accusé de réception du dossier complet	11/06/2018	

Adresse du logement rénové	Le Serre de Real		07320	SAINT-AGREVE	
Année de construction	1905	Superficie Chauffée m²	174 (244 après travaux)	Système de chauffage actuel	Bois
Commentaire					

Type de rénovation	Rénovation globale "BBC rénovation"			
Nombre de postes de travaux prévus	8	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	3	
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?				OUI

LE PROJET DE RENOVATION					
Postes de travaux Éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 1 : Isolation des murs	R=4,40 160 mm laine de bois	OUI	OUI	10 225,00 €	10 225,00 €
Poste 2 : Ventilation	VMC simple flux hygro B	NON	NC	1 209,95 €	1 209,95 €
Poste 3 : Isolation du sol	R=3,70 80 mm panneau mousse PU	OUI	NON	1 575,00 €	1 575,00 €
Poste 4, 5 et 6: Production et émission de chaleur + Production Eau Chaude Sanitaire (ECS)	- Chaudière à bois Rd=94,5 % P nominale = 14,6 kw, concentration CO=154; Perf enviro = A+124 - Plancher chauffant + 12 radiateurs - Réseau de distribution et stockage ECS + chauffage, régulation	OUI	OUI	22 929,00 €	22 929,00 €

Postes de travaux non éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 7 : Isolation des combles	Sous-rampant R=7,25 400 mm laine de bois	OUI	OUI	5 384,25 €	0,00 €
Poste 8 : Ouvrants	Fenêtres mixte bois alu Uw=1,3 et Sw=0,38	OUI	NC	20 421,20 €	0,00 €

NB : Les postes de travaux 7 et 8 ne sont pas éligibles à la présente aide car font l'objet d'une demande de financement

auprès de l'ANAH (11 749 €. Leur réalisation conditionne toutefois l'attribution de la subvention.)

Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT	61 119,40 €
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	35 938,95€
Montant de la subvention proposée €	15 000,00€

Gain énergétique en kWh / an	381 582,00
Emissions de GES évitées TCO ₂ / an	22,90

Rappel montant maximal de l'aide :	Rénovation globale "BBC rénovation"	Rénovation partielle "BBC compatible"	
Aide de base	10 000 €	6 000 €	
Prime EnR	2 000 €	2 000 €	
Prime matériaux biosourcés	3 000 €		
Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation			15 000,00 €

Fiche projet
AP Rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de la plateforme de rénovation

Numéro de dossier	11	Nom / prénom	CLEMENT et SOUBEYRAN	Gilles et Anaïs
Statut du propriétaire	Propriétaire occupant		Revenu fiscal de référence	19 041,00 €
Date de signature de la convention plateforme	8/6/2017	Date d'accusé de réception du dossier complet	30/06/2018	

Adresse du logement rénové	2765 Route de Vals les Bains	07160	MARIAC	
Année de construction	1900	Superficie Chauffée m ²	75	Système de chauffage actuel Bois
Commentaire				

Type de rénovation	Rénovation partielle "BBC compatible"		
Nombre de postes de travaux prévus	5	Nombre de postes de travaux prévus éligibles	3
Le projet fait-il aussi l'objet d'une demande d'aide ANAH ?			oui

LE PROJET DE RENOVATION					
Postes de travaux Éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 1 : Ouvrants	2 Portes fenêtres Ud = 1,7 w/m ² k et Uw = 1,4 w/m ² k Sw 0.4 et Tw = 0.56	OUI	NC	2 055,00 €	2 055,00 €
Poste 2 : Ventilation	VMC Brinck Climate Systems double flux R = 82%	OUI	NC	5 490,66 €	5 490,66 €
Poste 3 : Production de chaleur	Poele à bois P=5kW; Rd=83%; label flamme verte 7*; respect critères CITE	OUI	OUI	3 800,90 €	3 800,90 €

Postes de travaux non éligibles	descriptif	Installateur RGE	Éligible prime 'matériaux biosourcé' ou 'EnR'	Montant € HT	Montant € HT éligible
Poste 4 : Isolation des murs	Par l'intérieur R=3,9 ep 150 mm laine de verre	OUI	NON	9 227,80 €	0,00 €

Poste 5 : Isolation des combles	combles perdus ouate de cellulose soufflée 40cm R=8 et rampant laine de bois 30cm R=7,85	OUI	OUI	9 259,61 €	0,00 €
---------------------------------	--	-----	-----	------------	--------

NB : Les postes de travaux 4 et 5 ne sont pas éligibles à la présente aide car font l'objet d'une demande de financement auprès de l'ANAH (11 092 €. Leur réalisation conditionne toutefois l'attribution de la subvention.)

Montant de l'investissement énergétique prévisionnel global € HT	29 833,97€
Montant de la dépense éligible prévisionnel € HT	11 346,56€
Montant de la subvention proposée €	8 000,00€

Gain énergétique en kWh / an	69 975,00
Emissions de GES évitées TCO ₂ / an	4,05

Rappel montant maximal de l'aide :	Rénovation globale "BBC rénovation"	Rénovation partielle "BBC compatible"
aide de base	10 000 €	6 000 €
Prime EnR	2 000 €	2 000 €
Prime matériaux biosourcés	3 000 €	

Dans la limite de : 80 % max du montant € HT des dépenses éligibles et 50 % max du montant € HT du projet global de rénovation	8 000,00 €
--	------------

ANNEXE 2

Appel à projet Performance énergétique des entreprises : attribution d'aides

N°	Nom de la société	Chef d'entreprise	Adresse du siège social	Adresse du projet	Activité	Nom du projet	Montant du projet	MONTANT DE DEPENSE ELIGIBLE PROPOSE € HT	MONTANT D'AIDE PROPOSE*
14	SCI Grenache (Cave Le Rich'lieu)	Mme RIFFARD Patricia	Route de Valence 07160 LE CHEYLARD	Route de Valence 07160 LE CHEYLARD	Caviste	- rénovation énergétique du local - amélioration énergétique de l'éclairage	21 372,00 €	21 372,00 €	6 911,60 €
16	SELARL Pharmacie JOUBERT	Mme Amandine JOUBERT	217 rue de la Poste 07310 St Martin de Valamas	Idem	Pharmacie	Amélioration énergétique de l'éclairage	2 287,05 €	2 287,05 €	914,82 €
17	RIOU	M. Dominique RIOU	La Gare 07310 ARCENS	Place Saléon Terras 07160 Le Cheylard	Chocolaterie	- Amélioration énergétique de l'éclairage - Investissements productifs permettant de réduire les consommations énergétiques: congélateur	4 101,73 €	4 101,73 €	1 640,69 €
*Détail des taux d'aides retenus pour le calcul des montants d'aides :			tranche de dépenses comprise entre 0 et 5 000 € HT		40 %				
			tranche de dépenses comprise entre 5 000 et 75 000 € HT		30 %				